

# OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT SUIVIE D'UN RETRAIT OBLIGATOIRE

visant les actions de la société



initiée par

William Demant

présentée par



## COMMUNIQUÉ CONJOINT DE MISE À DISPOSITION DE LA NOTE D'INFORMATION CONJOINTE ET DES DOCUMENTS « AUTRES INFORMATIONS » RELATIFS AUX CARACTÉRISTIQUES, NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIÈRES ET COMPTABLES DE WILLIAM DEMANT HOLDING A/S ET D'AUDIKA GROUPE

### PRIX DE L'OFFRE :

17,79 euros par action Audika Groupe

### DURÉE DE L'OFFRE :

10 jours de négociation

Le présent communiqué de presse est établi et diffusé conjointement par William Demant Holding A/S et Audika Groupe conformément aux dispositions de l'article 231-27 1°, 2° et 3° et de l'article 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** »).

### **AVIS IMPORTANT**

À l'issue de l'offre publique de retrait faisant l'objet de la note d'information conjointe, la procédure de retrait obligatoire prévue à l'article L. 433-4 II du code monétaire et financier sera mise en œuvre. Les actions Audika Groupe qui n'auront pas été apportées à la présente offre publique de retrait seront transférées à compter du jour de négociation suivant le jour de clôture de l'offre publique de retrait à la société William Demant Holding A/S, moyennant une indemnisation de 17,79 euros par action Audika Groupe, nette de tous frais.

En application de l'article L. 621-8 du code monétaire et financier et des articles 231-23 et 231-26 de son règlement général, l'AMF a, en application de la décision de conformité du 8 décembre 2015, apposé le visa n° 15-621 en date du 8 décembre sur la note d'information conjointe de William Demant Holding A/S (l'« **Initiateur** ») et Audika Groupe (« **Audika** ») relative à l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire portant sur les actions d'Audika non encore détenues par l'initiateur.

Les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de l'Initiateur et celles d'Audika ont été déposées auprès de l'AMF le 8 décembre 2015, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF.

La note d'information conjointe est disponible sur les sites Internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)), de William Demant Holding A/S ([www.demant.com](http://www.demant.com)) et d'Audika Groupe ([www.finance.audika.com](http://www.finance.audika.com)). Le document reprenant les autres informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de l'Initiateur est disponible sur les sites Internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et de William Demant Holding A/S ([www.demant.com](http://www.demant.com)) et celui relatif à Audika est

disponible sur les sites Internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et d'Audika Groupe ([www.finance.audika.com](http://www.finance.audika.com)). La note d'information conjointe ainsi que le document reprenant les autres informations peuvent également être obtenus sans frais auprès de Natixis (47 quai d'Austerlitz, 75013 Paris).

L'accès à la note d'information conjointe et à tout document relatif à l'offre publique de retrait suivie du retrait obligatoire peut faire l'objet de restrictions légales dans certaines juridictions. Le non-respect de ces restrictions légales est susceptible de constituer une violation des lois et règlements applicables en matière boursière dans certaines juridictions. L'Initiateur décline toute responsabilité en cas de violation par toute personne des restrictions légales.